



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 24 Novembre 2020

*Membres du CM : 15*

*En exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 12*

*Convocation :*

18 Novembre 2020

*Affichage convocation :*

18 Novembre 2020

L'an deux mille vingt

Le vingt quatre Novembre  
à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi,  
régulièrement convoqué dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de  
M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : GOGIEN Florence, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 24 Novembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Mise à jour du règlement de la salle des fêtes
- Mise à jour du règlement de la pêche
- Convention avec le SLA
- Etudes de sols
- Création d'un poste d'agent recenseur
- Modification budgétaire - SIVOS
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
- Informations diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# Conseil Municipal

Mardi 24 Novembre 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Convocation :

18 Novembre 2020

Affichage convocation :

18 Novembre 2020

L'an deux mille vingt

Le vingt quatre Novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, LAMOTTE Marie Thérèse, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : GOGIEN Florence, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Convention avec le SLA : Ajout approuvé à l'unanimité
- Etudes de sols : Ajout approuvé à l'unanimité
- Modification budgétaire – SIVOS : Ajout approuvé à l'unanimité

La réunion se déroulera à huis clos après vote et approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **OBJET DE LA DELIBERATION :**

### **Mise à jour du règlement de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique que le règlement de la salle des fêtes doit être mis à jour.

Monsieur le Maire présente le projet du nouveau règlement qui serait en vigueur à compter du 01/01/2021. Ce règlement est annexé à la présente délibération.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement qui sera en vigueur à compter du 01/01/2021 ;
- APPROUVE le tarif horaire de 40 € pour les réunions courtes ;
- MODIFIE le tarif de location de la salle des fêtes pour les thés dansants organisés par Monsieur GAURIER en le passant à 200 € / journée.

### **Mise à jour du règlement de la société de pêche**

Monsieur le Maire présente quelques modifications qui doivent être effectuées sur le règlement de la pêche communale.

Il présente le règlement mis à jour.

Il explique également qu'un nouveau tarif doit être mis en place pour les sessions de pêche de nuit. Il propose un tarif de 10 € pour une journée + une nuit + une journée.

De plus, Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des deux confinements qui ont eu lieu en 2020, les pêcheurs qui ont pris une carte à l'année ont été lésés.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer gratuitement une carte 2021 à chaque pêcheur qui aura souscrit une carte annuelle 2020.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement qui sera en vigueur à compter du 01/01/2021 ;
- APPROUVE le tarif de 10 € pour une journée + 1 nuit ;
- APPROUVE la gratuité des cartes 2021 pour les pêcheurs ayant souscrits en 2020.

### **Convention cadre avec le Service Local d'Aménagement (SLA)**

Monsieur le Maire explique qu'une convention dite « cadre » lui a été présentée par les services du SLA de Troyes.

Cette convention a pour but de définir les conditions de réalisation et d'entretien des ouvrages et aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental, en agglomération.

Cette convention porte sur les aménagements à venir et sur les aménagements existants.

Elle a également pour but de :

- de définir les modalités préalables à la réalisation des aménagements de voirie,
- de définir les charges financières de réalisation de ces aménagements,
- de préciser les responsabilités de la Commune et celles du Département,
- de permettre à la Commune, le cas échéant, de bénéficier des attributions du Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de cette convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

### **Études de sols – Lotissement situé Rue des Clausets**

Monsieur le Maire annonce que des études de sols vont être nécessaires sur les terrains communaux situés sur la Rue des Clausets.

Ces études concernant les deux terrains qui restent en vente et sur les deux terrains destinés à la location de 4 logements par la Commune.

Monsieur le Maire présente les propositions financières des deux entreprises ayant répondu à la demande de la Mairie à savoir, Fondasol et Ginger CEBTP.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre de la société Ginger CEBTP d'un montant de 4 750 € HT soit 5 700 € TTC.

### **Recrutement d'un agent recenseur – Création du poste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Rouilly-Saint-Loup du 21 Janvier au 20 Février 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réalisation de ce travail, il y a bien entendu lieu de verser une indemnité à l'agent recenseur. Il annonce que l'Etat attribue une aide à la Commune. Il propose de fixer une rémunération nette de 1 126 € (à laquelle il faut ajouter les cotisations obligatoires).

Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette rémunération de 1 126 € nette ne sera versée en totalité que si l'agent recenseur respecte les engagements fixés par l'arrêté municipal, en matière de tâches réalisées et de délais impartis. Dans le cas où l'agent recenseur ne respecterait pas une des clauses de l'arrêté municipal, le Conseil Municipal pourrait être amené à délibérer de nouveau afin de revoir le montant de l'indemnité à la baisse.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent recenseur ;
- DECIDE D'ATTRIBUER une indemnité de 1 126 € nette à l'agent recenseur sous réserve du respect des clauses fixées par l'arrêté municipal et par l'INSEE ;
- S'ENGAGE A INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget 2021.

### **Aide exceptionnelle attribuée au SIVOS de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny**

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la crise sanitaire qui a touché et qui continue de toucher notre pays en 2020, un certain nombre de recettes inscrites aux budgets des collectivités ont été perdues.

C'est le cas notamment pour le SIVOS de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny qui n'a pas perçu de recettes de fonctionnement durant plusieurs mois suite à la fermeture de la garderie et de la cantine.

Cette perte de recettes se fait sentir en cette fin d'année.

Monsieur le Maire explique que le SIVOS manque de crédits pour verser les salaires des agents notamment. Ce manque s'élève à 38 044 €.

Monsieur le Maire propose de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 11 413.20 € afin de pallier ce manque. Cette somme est calculée en fonction du nombre d'habitants de la Commune. Les communes de Ruvigny et de Montaulin s'étant également engagées à contribuer à leur tour.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*Madame LEBOEUF Isabelle ne prend pas part au vote.*

- APPROUVE l'aide financière exceptionnelle d'un montant de 11 413.20 € qui sera versée au SIVOS de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny.

### **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 comme suit :

Budget 2020		Quart du Budget 2021	
Chapitre	Montant inscrit	Chapitre	Limite autorisée
21 – Immobilisations corporelles	653 600 €	21 – Immobilisations corporelles	163 400 €
23 – Immobilisations en cours	5 000 €	23 – Immobilisations en cours	1 250 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget 2020 ;
- PRECISE que les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2021.

### **Informations diverses**

#### **Réunion SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube) :**

Madame LAMOTTE Marie Thérèse, Conseillère Municipale fait le compte-rendu des deux réunions auxquelles elle a participé : une réunion le 20/10/2020 en présentiel et une réunion le 03/11/2020 en distanciel. Elle annonce notamment que 23 membres ont été élus au sein du Bureau et que Monsieur de La Hamayde a été élu Président du SDEA.

#### **Réunion SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient) :**

Monsieur ROGER Sylvain, Adjoint, fait le compte-rendu de la réunion du SIEDMTO à laquelle il a participé le 14/10/2020. Il explique notamment la procédure à mettre en place en collaboration avec le SIEDMTO en cas de dépôts sauvages sur la Commune.

### Commission « Gens du voyage » et Commission « Animaux errants » :

Monsieur CARNEIRO Antonio, Conseiller Municipal, établit le compte-rendu des commissions auxquelles il a participé. Il explique que les animaux errants et plus particulièrement les chats errants sont capturés par la fourrière, stérilisés puis relâchés si leur état de santé le permet. Ces chats sont identifiés au nom de la Commune. Il explique également qu'il existe des subventions pour la pose de caméras de surveillance dans les communes.

### Commission « Jeunes » :

Monsieur ROYER Mathieu, Conseiller Municipal, explique que quelques jeunes de la Commune ont œuvré pour la Commune les 19 et 20 Octobre derniers. Une reproduction de dessins a été effectuée sur l'abri bus de la Guérate par Mesdames MILLET et ANTOINE, ces dessins ont ensuite été mis en couleur par les enfants. Les enfants étaient ravis de cet atelier qui a permis d'embellir l'abri bus.

### Colis des aînés et Noël des enfants :

Monsieur le Maire explique qu'avec la crise sanitaire actuelle, il n'est pas envisageable de prévoir une distribution de colis aux aînés ainsi qu'une organisation du Noël des enfants dans les mêmes conditions qu'habituellement.

La Commission des fêtes a donc décidé une distribution des colis directement en Mairie.

Le Noël des enfants se fera le samedi 19 Décembre sur rendez-vous préalable pris par chaque famille.

### Cambriolage :

Monsieur le Maire informe qu'un cambriolage a eu lieu il y a 15 jours, il l'a appris par des riverains.

Aucune communication ne lui a été faite par la Gendarmerie de Bréviandes, il lui a donc fait un mail pour faire part de son mécontentement.

### Marché du jeudi soir :

Monsieur le Maire annonce que le marché qui est organisé tous les jeudis soirs sur le parking de la salle des fêtes connaît un franc succès avec le maraîcher, Monsieur COLLINET et l'ostréiculteur, Monsieur VIDEAU.

Ce marché devrait s'agrandir courant janvier 2021 avec l'arrivée d'un apiculteur et d'un marchand de Champagne.

D'autres professionnels souhaiteraient participer également mais ils ont besoin d'électricité pour leurs vitrines. Monsieur le Maire explique qu'il faut réfléchir à cela.

### Cérémonie du 11 Novembre :

Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu en comité restreint au vu des conditions sanitaires.

### Conseil Communautaire :

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 15/12/2020 à l'Espace Argence.

Séance levée à 22H16.